

MACS INITIATIVES, Association déclarée

1660 chemin Sablaret

40230 BENESSE MAREMNE

« C'est nous qui payons »

MANIFESTE

Il est courant en France de voir s'affronter deux axiomes: tous les médias proclament qu'il faut réformer de toute urgence, tout le monde applaudit mais à condition de ne pas être touché par cette réforme: d'accord mais pas chez moi !

Le récent congrès des Maires de France a été l'occasion de voir s'affronter ces contradictions:

Qu'on veuille redéfinir les compétences des diverses collectivités quoi de plus naturel quand tout le monde s'occupe de tout, que l'on veuille réduire le nombre surabondant des élus territoriaux quel scandale ! Que l'on réforme la taxe professionnelle (ce qui est prévu depuis des années) on touche presque au surnaturel !

C'est le grand bal des hypocrites

On nous accuse souvent d'être des opposants systématiques à MACS, voire manipulés par des intérêts politiques. Il n'en est rien, nous nous attaquons aux dérives d'un principe d'intercommunalité dévoyé que l'on trouve dans des communautés de communes de gauche comme de droite.

Mais avec MACS nous sommes servis !

Rappelons qu'au départ nous étions, et nous restons, favorables au principe de l'intercommunalité. En effet on ne peut qu'être d'accord avec un principe ? qui prévoit de mettre en commun des moyens permettant de réaliser des actions que l'on ne peut entreprendre seul. Cela veut dire que les communes transfèrent une partie de leur personnel et de leurs moyens techniques, cessent d'assumer en conséquence un certain nombre de missions et que l'intercommunalité devient un « pool » de service, à disposition de tous.

Rappelons aussi que l'objectif était de mutualiser pour faire mieux à moindre cout.

Malheureusement la réalité est bien loin de cela !

Depuis la création, non seulement les communes n'ont pas diminué leur personnel mais l'on augmenté et celui de MACS suit une courbe ascendant impressionnante:

- **Personnel MACS + CIAS EN 2002 : 66 personnes**
- **En 2008 : 193 personnes**
- **aujourd'hui: 210 personnes**

« *Impressionnant non!* », comme dirait le regretté Pierre DESPROGES....
et ce n'est pas fini: MACS s'est aménagé un siège avec un budget de plus de 1 600 000 € et vient de louer des bâtiments provisoires de 300 m² et les remplacera bientôt par des bâtiments en dur. Et ce n'est pas fini tous les espoirs sont permis. Notons que beaucoup de communes ont poursuivi des travaux d'aménagement sur leur propre mairie. Où sont les économies de la mutualisation, inutile de les chercher.

Parmi les frais de fonctionnement relevons que MACS y a ajouté les frais d'indemnisation de son bureau exécutif : 62 délégués et pour les animer 1 Président (3 086 €) et 10 vice Présidents (1 234 € chacun) et 2 Présidents de commission, eux-aussi rémunérés.

Le budget des frais et indemnités des Elus connaît ainsi depuis 2002 une poussée inflationniste, passant de 54 000 € en 2007 à 217 000 € en 2008.

Au niveau des actions le pire est en route:

Aygueblue: partant d'un besoin avéré de piscine couverte pour les scolaires et les sportifs on a réalisé un équipement ludique « structurant », expression favorite du Président de MACS . Certes le bâtiment abrite 5 bassins, des jeux d'eau un spa..... mais pas de bassin de 50 mètres permettant des compétitions. Le tout installé au plus mauvais lieu géographique par rapport à la densité scolaire: on arrive donc à un pis aller par rapport à l'objectif initial et cela avec un déficit de fonctionnement confortable et qui ira croissant, (Actuellement 2 M€ prévus pour 2009).

La fibre optique:

un équipement à 12,6 M € sans étude ? de marché, dont on ne voit pas bien à quoi il sert: sauf pour l'inter-connexion des mairies, cher le courriel !!!!!

Le « soi-disant contournement de Capbreton:

une subvention de 478 000 € à la commune de Capbreton, sans justification

La cuisine centrale:

Là aussi à priori nous étions plutôt favorables à l'idée d'une mutualisation de moyens, mais notre recul provient du fait que l'on voit à l'oeuvre les même méthodes que pour les actions précédentes et que de ce fait nous avons toutes les raisons d'être inquiets.

En effet nous nous trouvons en présence d'une position dogmatique: on décide que c'est bien et on essaie de faire plier le réel pour se justifier:

Avant d'entreprendre une telle opération il nous semble primordial de connaître:

- l'état de l'existant, équipement, méthodes, désirs des parents d'élèves pour les écoles, dans chaque commune, besoin des résidences de personnes âgées et du portage à domicile.
- l'état comparatif exhaustif des solutions disponibles et la recherche de l'optimum ce qui permettrait de dégager le meilleur projet .
- l'évolution sociale en particulier les prévisions de l'état du personnel de MACS et celui consacré à cette activité dans chaque commune
- l'impact économique sur le commerce local
- les couts des charges en amont de la production de la cuisine centralisée notamment ceux provenant de la logistique à mettre en oeuvre et ceux des cuisines satellites pour préparer et distribuer les repas aux consommateurs.

- le calcul des travaux à effectuer pour la remise en température de chaque cuisine communale
 - la comparaison des avantages et inconvénients de la centralisation face aux productions de proximité.
 - la définition plus précise de l'impact du bio
 - l'appréciation de la disparition de la mémoire de notre cuisine de terroir pour nos enfants et nos aînés
 - l'impact sur l'environnement en particulier le bilan carbone qui n'existe pas plus grave, l'évaluation économique globale, c'est à dire le **bilan fiscal**, cumul de MACS et des communes n'existe pas! ceci est à réaliser de manière exhaustive aussi bien en matière de comptes d'exploitation que d'investissements, sur le moyen, long terme.
- pourquoi échapper à tous prix aux règles de la mise en concurrence ainsi on sait qu'habituellement le secteur concurrentiel est plus performant que les collectivités. En fait le rôle des collectivités est de bien définir ces services d'en confier la mise en œuvre au secteur concurrentiel et d'exercer un contrôle rigoureux avec mise en concurrence de manière récurrente. A chacun sa spécialité et métier.
- est-il utile que MACS fasse de la concurrence aux hôteliers privés, pour la partie réception de groupe et séminaires, n'y a-t-il pas de distorsion de concurrence ?
 - et plus grave, peut-on s'engager sur un projet de plus de 5 M € d'investissement alors que le Président annonce en conseil communautaire qu'il n'y a pas de compte d'exploitation prévisionnel de fonctionnement. (ce qui était déjà le cas avec Aygueblue)
- On retrouve les mêmes dérives que précédemment: décision de réaliser un équipement envers et contre tout en faisant taire les oppositions et en ne pratiquant aucune concertation et aucune information publique.

Des journaux, des hebdomadaires commencent à mettre en lumière ces gaspillages que notre pays ne pourra indéfiniment supporter.

Dans toutes les bonnes conversations de salon on dénonce le mille-feuille administratif français: le rapport de la commission Balladur apporte des réponses, le Président de la République met cette réforme en priorité: aussitôt les cris d'indignation fusent de toutes part: particulièrement au Sénat réceptacle de tous les archaïsme français: touche pas à mon fromage !

Certes il n'est pas agréable de perdre son job, mais avons-nous toujours besoin de 36 700 communes, de syndicats intercommunaux, de communautés de communes, de "pays", de départements et de Régions ? chacune de ses structures usant de multiples compétences et distribuant des indemnités non négligeables à ses Présidents ou vice-présidents, de plus en plus nombreux.

Nous revendiquons depuis notre création cette réforme, avec deux principes fondamentaux :

Que toute structure soit obligatoirement élue au suffrage universel direct pour pouvoir lever l'impôt,

Que les compétences réciproques de chaque étage du mille feuille soient clairement définies et qu'une seule conserve la compétence générale.

Il est temps de s'inscrire dans des modèles qui enravent cette inflation galopante des impôts et des taxes locales qui sont déjà trop élevés ? pour les contribuables que nous sommes.